

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE

Séance n°1

Samedi 29 juin 2013

L'An Deux Mil Treize, le samedi 29 juin, à 9 heures 30, le Bureau Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Suzelle SEVILLE (2^{ème} Vice-Présidente du Conseil), en l'absence de *Monsieur Jacques BANGOU* (Président) et de Monsieur Eric JALTON (1^{er} Vice-Président) de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 14 juin 2013.

Nombre de membres en exercice
du Bureau communautaire: 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Date de convocation : 14 juin 2013

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 9

Nombre de Conseillers ayant donné pouvoir : 2

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 11

Nombre de Conseillers ayant voté contre: 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

DÉLIBÉRATION N°2013.06.01/04

**Approbation du projet de canoë-kayak 2013-2017
de la Direction des Actions et Politiques Sportives
en relation avec les villes membres de la
Communauté d'Agglomération Cap Excellence**

Présents : 9

Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDEMENT	13 ^{ème} Vice-Président

Absents représentés : 2

<i>Mandant</i>	<i>Mandataire</i>
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION (9 ^{ème} Vice-Présidente)	M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (10 ^{ème} Vice-Présidente)	M. Franck PETIT (7 ^{ème} Vice-Président)

Absent excusé : 2

M. Jacques BANGOU (Président) à partir de 10h55
M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)

Absent non excusé : 1

M. Fabert MICHELY (6^{ème} Vice-Président)

COURRIER ARRIVÉ LE

16 JUIL. 2013

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Rosan RAUZDUEL.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L1321-1 à L1321-6 ; L5211-5 ; L5211-17 et L5216-5 ;
- VU le Code de l'éducation, notamment son article L911-4 ;
- VU le Code du sport ;
- VU l'arrêté Ministériel du 09.06.2008, portant sur les programmes d'enseignement de l'école primaire ;
- VU les circulaires ministérielles n°92.196 du 03.07.1992 – sur les intervenants extérieurs et n°99.136 du 21.09.1999 – sur les sorties scolaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

Considérant l'opportunité de procéder à la description des orientations de développement de la base de canoë kayak « Yves DOLMARE » en précisant, notamment : les activités envisagées ; les ressources humaines nécessaires ; un plan et un calendrier d'action.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - D'approuver le projet de la base de canoë-kayak « Yves DOLMARE » pour la période 2013-2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **12 JUIL. 2013**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le **16 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **18 JUIL. 2013**
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le **18 JUIL. 2013**



COURRIER ARRIVÉ LE

16 JUIL. 2013

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

BASE DE CANOË-KAYAK
Yves DOLMAR

2013 - 2017

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION DU PROJET.....	1-5
II – MATERIEL.....	6-7
III- RESSOURCES HUMAINES.....	8-10
IV – LES ACTIONS À RÉALISER.....	11-17
V – LE BUDGET PRÉVISIONNEL	18-19
VI – RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.....	20

I - PRESENTATION DU PROJET

La création de la base Nautique Yves DOLMARE, nous donne l'occasion d'établir un plan de développement sur les quatre prochaines années, aussi bien sur la partie « économique et financière » que sur la partie « sportive ».

Le point fort de cette démarche visera l'accès du canoë kayak pour le plus grand nombre dans une démarche de qualité.

L'exploitation de cette base sera de plusieurs ordres :

- Touristique
- Sportive (Pratiquant club et sportif)
- Loisirs (pratiquant occasionnel et handicapés)
- Pédagogique (scolaire et UNSS)
- Social (foyers sociaux et association)

Quant-aux différentes activités sportives proposées, elles seront variées :

- Canoë kayak
- Handi kayak
- Course en ligne
- Kayak polo
- Disciplines associées

La réalisation de ce projet s'articulera sur trois axes :

- Développement sportif
- Développement économique et social
- Respect de l'environnement

Ce projet rassemble tous les critères pour pouvoir s'inscrire dans un développement à long terme et permet de proposer à la population de Pointe-à-Pitre et des Abymes un lieu de loisirs et d'activité de pleine nature.

LES POINTS FORTS

Expérience professionnelle

Les savoirs –faire de l'équipe sont nombreux et complémentaires :

- Expertise dans la pratique et le développement du canoë kayak
- Compétences dans la gestion de projet
- Gestion de la communication

La structure bénéficie

- D'un large public
- D'un emplacement stratégique près ou aux abords du parcours de santé de Lauricisque
- D'un aménagement d'un bassin de course en ligne

Motivation

Pour le personnel de la base nautique, la volonté est d'inscrire ce projet dans un développement sur du long terme et le rendre accessible au plus grand nombre.

LES POINTS FAIBLES

- Manque de personnels (2 éducateurs sportifs)
- Manque de Matériels (kayak de Mer, sièges handisport,)

Stratégie de développement

Pour permettre la réalisation et la pérennisation du projet, il faudra l'embauche de 2 éducateurs sportifs diplômés et l'achat d'un certain nombre de matériels.

La création d'un page internet sur le site

- Actualité du site
- Activités proposées
- Programme des animations
- Tarifs et heures d'ouvertures
- Liens dédiés aux réservations

Prospection auprès des acteurs suivants

- Centres de vacances
- Comités d'entreprises
- Associations et centres sociaux
- Etablissements scolaires

II – MATERIEL

➤ Matériel d'initiation et de loisirs

- 25 Kayaks
- 25 pagaies
- 15 kayaks de mer
- 15 pagaies
- 15 jupes
- 15 gilets
- 5 ballons de water polo
- 4 buts flottants
- 15 casques de kayak polo
- 10 sièges handi-kayak

- 10 planches de stand up paddle
- 10 pagaies
- 10 leaches

➤ Matériel pédagogique

- 1 classeur pagaies couleurs
- 80 livrets de formation
- 80 diplômes pagaies couleurs

➤ Matériel informatique

- 1 appareil photo numérique étanche
- 1 vidéo projecteur
- 1 ordinateur
- 1 copieur imprimante

III- RESSOURCES HUMAINES (Détails des caractéristiques des fonctions des membres de la base)

La base de canoë kayak « Yves DOLMARE » est dans une phase de développement et d'amélioration de la qualité de ses services (renforcement de l'équipement, clôture, convention avec le CRGCK notamment par le pilotage et l'entraînement du Pole de kayak, partenariat avec les établissements scolaires, l'Université, les associations ...). Son organisation actuelle connaît déjà un certain essoufflement ; le personnel étant amené à multiplier les heures supplémentaires, tout en faisant face à de nombreuses et nouvelles sollicitations.

Il est donc nécessaire de modifier l'organisation actuelle afin d'établir un fonctionnement optimal tel que :

Organisation actuelle	Organisation préconisé pour un fonctionnement optimal
1 Chef de base : M. Brice GAVARIN 1 Educateur sportif : M. Rolland SAINT-LOUIS 1 Agent technique : Mme Mirielle DELOPHONT	1 Chef de base 3 Educateurs sportifs 1 Agent technique 1 Agent de développement (mutualisé avec le CRGCK qui en assure le portage et en lien avec le club local)

Le canoë kayak et les disciplines associées rentrent dans la catégorie des disciplines de pleine nature à environnement spécifique. La réglementation en vigueur impose que les éducateurs sportifs possèdent des diplômes spécifiques en fonction de leur niveau d'encadrement (initiation, entraînement, éloignement de la côte...). Le tableau suivant précise ces caractéristiques pour les encadrants sportifs, d'une part, et les agents techniques et administratifs associés, d'autre part.

FONCTION	Diplôme Requis (1)	Niveau	Prérogatives (Mission)
EDUCATEUR SPORTIF	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) option « pleine nature » support technique « randonnée nautique, canoë – kayak »	V(CAP, BEP...)	Il exerce sous la responsabilité pédagogique, technique et logistique d'un animateur de niveau supérieur. Il contribue à la sécurité du public qu'il accueille, informe, et prend en charge. Il contribue au plan matériel et relationnel à l'organisation et à la gestion des groupes, pour des temps limités ou au quotidien. Il peut intervenir en situation d'autonomie, préparée avec et sous l'autorité d'un cadre de niveau supérieur de qualification et exercée sous l'autorité du responsable de la structure. Il anime la pratique d'activités, en initiant ou en accompagnant, soit en situation d'autonomie limitée et contrôlée. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite de l'activité et aux consignes de sécurité. Ses limites de conditions d'exercices sont : sur des plans d'eau calme abrités et délimités ; en rivière jusqu'en classe 2 sur des parcours connus et reconnus
EDUCATEUR SPORTIF	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) spécialité « activités nautiques » mention « canoë kayak en eau calme et disciplines associées »	IV (BAC...)	Il exerce en autonomie. Il encadre tout type de public dans des activités de découverte, d'initiation, d'animation, incluant les premiers niveaux d'entraînement et de compétition en canoë-kayak et disciplines associées. Il exerce en eau calme, en mer par vent de force 4 beaufort et en eau vive jusqu'en classe 3 incluse.
EDUCATEUR SPORTIF	BEES 1 ^{er} degré option « canoë-kayak et disciplines associées assorti d'un certificat de qualification complémentaire « mer »	IV (BAC...)	Il organise, anime et encadre des sorties en mer par vent supérieur à force 3 beaufort, ou à plus d'un mille d'un abri accessible. Il conduit des séances d'apprentissage et d'entraînement en vague. Il enseigne la discipline dans tous les établissements.
EDUCATEUR SPORTIF	Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS) spécialité « perfectionnement sportif » mention « canoë kayak en eau calme et disciplines associées »	III	Il assure l'entraînement dans les associations, les centres régionaux ou les pôles espoirs. Il participe à des actions de formation fédérale ou de niveau IV. Il contribue au développement du canoë-kayak et des disciplines associées. Il participe à l'ensemble des actions de l'équipe technique régionale. Il gère une structure et anime une équipe de collaborateur. Il exerce sans aucune limite en eau calme.

- Formation des cadres au Certificat de Qualification Complémentaire (CQC) handi-kayak et/ou au certificat de spécialisation (CS) handisport pour le BPJEPS.
- Favoriser le bénévolat

(1) Les ETAPS (agents de catégorie B de la filière sportive), de par leur statut, sont habilités à encadrer des pratiquants avec un simple monitorat de kayak.

FONCTION	Diplôme Requis (1)	Niveau	Prérogatives (Mission)
CHEF DE BASE	Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS) spécialité « perfectionnement sportif » mention « canoë kayak en eau calme et disciplines associées »	III	<p>Il assure l'entraînement dans les associations, les centres régionaux ou les pôles espoirs. Il participe à des actions de formation fédérale ou de niveau IV. Il contribue au développement du canoë-kayak et des disciplines associées. Il participe à l'ensemble des actions de l'équipe technique régionale. Il gère une structure et anime une équipe de collaborateur.</p> <p>Il exerce sans aucune limite en eau calme.</p>
AGENT DE DEVELOPPEMENT	BEES 1 ^{er} degré option « canoë-kayak et disciplines associées assorti d'un certificat de qualification complémentaire « mer »	III ou IV	<p>Il est l'interlocuteur principal des clubs, des écoles, des associations.. pour le développement du canoë-kayak. Il fait émerger les idées et les projets, et les moyens pour les mettre en œuvre. Puis il suit le dossier jusqu'à sa réalisation. il doit connaître son territoire d'action sur le bout des doigts et savoir agir avec diplomatie et fermeté, pour faire aboutir ses projets. Il a une vision globale du développement du territoire dont il a la charge. Après le montage technique du dossier suit toute une phase administrative et financière afin d'obtenir des subventions, d'organiser des partenariats, conseiller et favoriser la décision des élus.</p>
AGENT TECHNIQUE			<p>Il assure l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties qui incluent le maintient en bon état de fonctionnement des installations. Il assure les fonctions d'accueil consistant à renseigner et orienter les usagers y accédant, à contrôler l'accès aux locaux et assurer la transmission des messages.</p>

IV – LES ACTIONS À RÉALISER (un échéancier de mise en œuvre est défini en page 17)

LES SCOLAIRES

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Faire connaître et valoriser notre action	Augmenter le nombre de scolaires accueillis, notamment les lycéens	Faire découvrir l'activité à un public plus large. Développer de nouvelles activités dans le cadre des disciplines associées : Stand up paddle, Va'a, kayak polo Etudier la possibilité de la mise en place d'une classe kayak dans chaque collège	Développer le partenariat avec les établissements scolaires Organiser un évènementiel	Rencontrer les chefs d'établissement et les enseignants. Achat de matériel ou construction en conventionnant avec le lycée technique de Blanchet Organiser une journée « Portes Ouvertes » (fin août – début septembre) Réaliser une plaquette informative et promotionnelle
Faire du sport un droit pour tous	Proposer aux jeunes scolarisés déjà sensibilisés des activités sur le temps extra-scolaire. S'adapter à la modification de la réglementation (pagaie verte obligatoire pour participer aux compétitions)	Permettre aux jeunes scolarisés de pratiquer la discipline en temps extrascolaire (compétitions et/ou aux sorties) en adhérant au club Permettre aux jeunes d'évoluer sur leur niveau de pratique.	S'inscrire dans le dispositif d'Accompagnement éducatif en périscolaire Communiquer sur les activités du club. Proposer diverses formules de séances ou de stages Relancer la dynamique autour du kayak polo- Structurer l'école de pagaie- Développer les sessions de passage de pagaies	Réunir les chefs d'établissement pour leur présenter le projet Organiser des stages durant les vacances et le week-end Achat de buts de kayak polo flottants et démontables Acquérir du matériel informatique- Acquérir du matériel pédagogique (dossiers pagaies couleurs, livrets de formation)

LE CLUB

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
<p>Permettre à nos athlètes de réaliser leurs projets sportifs</p>	<p>Pas assez d'athlètes de haut niveau</p>	<p>Responsabiliser les élus et les impliquer dans la vie du club</p> <p>Renforcer le vivier d'athlètes</p> <p>Intégrer les athlètes du club au Pôle excellence outre-mer</p> <p>Participer aux compétitions régionales et nationales</p>	<p>Réunion de travail pour élaborer le projet de développement du club</p> <p>Inscrire les scolaires de niveau au club</p> <p>Trouver des sponsors et des financeurs pour payer les frais inhérents</p>	<p>Réunir les élus 2 fois par an (septembre et juin)</p> <p>Organiser des réunions d'information annuelles sur la filière Kayak (athlètes de haut niveau, différentes disciplines, débouchés professionnels) dans les établissements scolaires</p> <p>organiser des compétitions</p> <p>Elaborer des dossiers de sponsoring et démarcher les structures privées</p>

LE HANDISPORT

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Permettre au public handicapé de pratiquer l'activité canoë-kayak	Un seul club sur 11 affiliés à la FFCK est en capacité d'accueillir le public handicapé	Faire découvrir la discipline	Acheter du matériel adapté Former des cadres au Certificat de Qualification Complémentaire Handi-kayak Réunir les directeurs des structures accueillant du public handicapé pour leur présenter l'activité	Avoir 10 sièges et gilets Répertorier les structures d'accueil pour handicapés

LES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Permettre à tous les habitants de pratiquer le canoë-kayak toute l'année	De nombreux Guadeloupéens ne sont pas à l'aise avec l'eau de mer et/ou méconnaissent l'activité	Communiquer autour de l'activité et ses effets bénéfiques sur la santé Mettre en œuvre des formations « Pagaies couleurs »	Ouvrir de nouveaux créneaux horaires adaptés aux besoins du public Structurer l'école de pagaie Développer les sessions de passage de pagaies	Réaliser une enquête afin de déterminer les attentes du public potentiel (horaires, niveau de pratique ... loisirs, compétition...) Acquérir du matériel pédagogique (dossiers pagaies couleurs, livrets de formation)
Permettre aux jeunes (07-13 ans) et aux adolescents (14-18 ans) ayant le moins d'opportunités de pratiquer une activité sportive	Public de jeunes désœuvrés et déscolarisés sans activités	Réinsérer les jeunes et adolescents à travers les activités nautiques	Organiser des stages durant les petites et grandes vacances	Répertorier et réunir les différentes associations de la communauté d'agglomération Trouver les financements
Développer l'offre de loisirs dans la discipline	Former les animateurs socioculturels de l'animation volontaire	Organiser des formations à la qualification complémentaire « canoë - kayak » dans le cadre des formations BAFA	Organiser des sessions de formations en lien avec les organismes de formation agréés	Rencontrer les organismes de formation pour leur proposer des actions de formation adaptées (CEMEA, Les Francas et la FOLG)

LA PRATIQUE FÉMININE

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Amener le public féminin à avoir un nouveau regard sur la pratique du kayak et disciplines associées (sport, fitness et loisirs)	Manque d'attrait de la discipline pour le public féminin	Développer la pratique féminine dès l'école	Organiser des journées spécifiques Proposer des tarifs préférentiels	Organiser des séances d'initiation pour les 08 mars, à l'occasion de la journée de la femme Planifier des sorties Conventionner avec le Conseil Général, le Conseil Régional et la DJSCS

LES COMITÉS D'ENTREPRISE

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Favoriser le sport Fitness	Public de salariés désirant pratiquer une activité physique et de santé	Proposer du sport fitness	Organiser des séances de kayak fitness durant la pause méridienne et le soir après le travail	Répertorier et rencontrer les comités d'entreprise Proposer des tarifs préférentiels à leurs membres

LE TOURISME

Orientation	Contexte	Projet	Méthode	Défis
Contribuer au développement durable, valoriser nos espaces naturels	Manque de prise en compte globale entre les partenaires	Permettre à la base d'obtenir un label FFCK Répertorier des itinéraires sur l'archipel Respecter la réglementation de circulation en Rivière Salée Participer à l'éducation au développement durable	Organiser le partenariat institutionnel Inventorier des parcours Faire respecter un plan de circulation Sensibiliser à l'environnement et à la protection de la mangrove	Présenter des projets aux financeurs potentiels Participer au PDRN Organiser des réunions de conciliation des usagers Proposer des sorties à thèmes pour les habitants et les touristes Communiquer auprès des habitants et des offices de tourisme

ECHEANCIER DE DÉVELOPPEMENT 2013-2016

Les scolaires	Mai 2013 : Rencontre avec les chefs d'établissements	Juin 2013 : Plaquette promotionnelle	Septembre 2013 : Journée « Portes ouvertes »	
Le club	Juin 2013 : Projet de développement du club	Septembre 2013 : Plaquette d'information	Septembre-Octobre 2013 : Réunion d'information sur la filière dans les établissements scolaires	2014 : Formations pagaies couleur
Le handisport	1^{er} semestre 2013 : Formation d'un cadre CS Handicap	Juin 2013 : Répertorier les structures d'accueil pour handicapés sur le territoire	Septembre-Octobre 2013 : Rencontrer les Directeurs des structures concernées	Janvier 2014 : Créneaux spécifiques
Les Associations de quartier	Juin 2014 : Enquête de besoins	Septembre 2014 : Réunion des associations	2015 : Formations pagaies couleur	2015 : Stages durant les petites et grandes vacances
La pratique féminine	Mars 2014 : Plaquette d'information	08 mars 2014 : Journée de la femme	A partir septembre 2014 : Créneaux spécifiques	2015 : Organisation d'un planning annuel de sorties spécifiques
Les Comité d'entreprise	Juin 2015 : Plaquette d'information	Septembre 2015 : Répertorier et rencontrer les comités d'entreprise	A partir d'Octobre 2015 : Créneaux spécifiques	
Le tourisme	Janvier 2016 : Plaquette d'information	Février 2016 : Rencontrer les offices de tourisme	Janvier-Février 2016 : Rencontrer les responsables des activités des structures touristiques du territoire	Mars 2016 : Proposer des parcours de visites de la mangrove

V - LE BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Matériel d'initiation et matériel de loisirs			
25 kayaks	10 456,25		
5 ballons de water polo	150,00		
4 buts flottants	800,00		
15 casques de kayak polo	1 050,00		
15 kayaks de mer	12 000,00		
15 pagaies	800,00		
15 gilets	1 200,00		
15 jupes	1 000,00	CAP EXCELLENCE	59 548,25
10 planches de Stand up paddle	15 000,00		
10 pagaies de Stand up paddle	2 000,00		
10 sieges Handi -kayak	1 390,00		

DÉPENSES		RECETTES
Matériel pédagogique		
1 classeur Pagaies Couleurs	150,00	
80 livrets de formation	240,00	
80 diplômes Pagaies Couleurs	100,00	
Matériel informatique		
1 vidéo projecteur	1 000,00	
1 appareil photo numérique étanche	350,00	
1 ordinateur portable	600,00	
1 copieur imprimante	520,00	
Autres matériels		
1 bateau de sécurité + Moteur	7200,00	
3 tableaux d'affichage extérieur	1200,00	
1 réfrigérateur +1 Cafetière+1micro ondes	610,00	
2 tables	300,00	
10 chaises	300,00	
1 paperboard	132,00	
TOTAL	59 548,25 €	59 548,25 €

VI – RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Comme indiqué au point III, et afin de développer les activités de la base de canoë kayak « *Yves DOLMARE* », il est nécessaire de prévoir l'embauche de deux (2) agents (stagiaire-ETAPS ou en CDI-temps plein) pour renforcer l'équipe actuelle composée du chef de base et d'un éducateur sportif. Compte tenu des évolutions envisagées, pour respecter l'échéancier, cet apport en personnel devrait s'effectuer au plus tard en septembre 2013, pour un premier poste, et un en septembre 2015 pour le second.

Les candidats devront être titulaires des diplômes réglementaires de niveau V ou IV (voir page 6 et 7) et d'une carte professionnelle délivrée par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de GUADELOUPE. Ils devront de même être opérationnels dès leur entrée dans la structure.

Une autre solution d'embauche pourrait consister au choix d'une (1) personne en formation professionnelle au CREPS (BAPAAT OU BPJEPS kayak/voile), qu'il faudra tutorer durant son contrat. Cette solution est envisageable pour la seconde embauche.

BASE DE CANOE-KAYAK « Yves DOLMARE » 2013-2017

CANOE KAYAK DE LOISIRS

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Proposer des formules de découverte, d'initiation et de pratique de loisirs non compétitives adaptées aux différents types de publics.

OBJECTIF DE RÉSULTATS :

- Développer les possibilités d'accueil en Week-end, entre 8 et 12 h, et en soirée, entre 6h et 9h ;
- Proposer des formules d'accueil variées : accueil de groupes, sortie libres surveillées et enseignement individualisé ;
- Accroître le volume annuel de délivrance des « Cartes canoë Open ».

MOYENS HUMAINS :

- Deux équipes composées de 3 moniteurs titulaires du BPJEP option Canoë-kayak et 2 jeunes en formation.

SPORT ADAPTÉ-HANDI KAYAK

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Proposer des formules de pratique de loisir et de compétition pour les différents publics concernés par le sport adapté.

OBJECTIF DE RÉSULTATS :

- Former les cadres à la spécificité de l'encadrement nautique des personnes handicapées ;
- Initier un minimum de 15 personnes nouvelles par an ;
- Avoir 5 à 15 personnes par an en pratique annuelle ;
- Avoir des athlètes au championnat.

MOYENS HUMAINS :

- Deux équipes composées de 3 moniteurs titulaires du BPJEP option Canoë-kayak et deux jeunes en formation.

CANOE-KAYAK SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Faire découvrir et pratiquer régulièrement le canoë-kayak au plus grand nombre de jeunes préalablement initiés dans le cadre scolaire.
Favoriser l'accès à la pratique sportive dans le cadre de l'U.N.S.SS et USEP.

OBJECTIF DE RÉSULTATS :

- Augmentation du nombre d'élèves de classes et d'établissement scolaires ;
- Faciliter l'accès à la formation des enseignants.

MOYENS HUMAINS :

- Deux équipes composées de 3 moniteurs titulaires du BPJEP option Canoë-kayak et deux jeunes en formation.

EMPLOI ET FORMATION DES CADRES

Le recrutement d'un agent titulaire du BPJEPS et l'insertion de deux jeunes de quartiers permettront à la base de canoë-Kayak de s'engager dans un développement des activités.

Il s'agit notamment de proposer à deux jeunes issus des quartiers de CAP Excellence un emploi avec comme objectif la formation professionnelle au CREPS (BAPAAT ou BPJEPS).